

## COMMISSION DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS

---

**Réunion :** du mercredi 29 Novembre 2017 tenue au siège du district à Vesoul à 17H30.

---

**Présidence :** M. CLAUDE

---

**Présents :** MM. BITON – BOUVIER - GIBOULET- MOINE – VEJUX.

---

**Excusé :** M. LEMERCIER

---

**Participent :** MM BIDAULT (Président CRTIS) - PASCAL (Vice-président CRTIS)  
FEDERICO (membre CRTIS)

---

Le président souhaite la bienvenue aux membres de la CRTIS qui ont souhaité faire connaissance avec la CDTIS 70.

### **I) Informations fonctionnement CRTIS/CDTIS :**

En fonction des dates de réhomologation des terrains et éclairages, le président de la CDTIS informera la ligue, celle-ci enverra un courrier et les documents à remplir aux communes et aux clubs concernés.

Les membres mandatés de la CDTIS recevront un ordre de mission ligue et une feuille de frais de déplacements à renvoyer directement en ligue.

La ligue prend en charge les frais de déplacements de tous les districts et facturera les visites aux clubs concernés. Soit 32 euros pour un éclairage et 64 euros pour un terrain.

### **II) Dossiers terrains et éclairages :**

Liste des terrains et éclairages à faire au cours de la saison 2017/2018.

Ville	NNI	catégorie	fin homologation
<b><u>TERRAINS</u></b>			
AMANCE	70 012 01 01	6	16/06/2018
ARC	70 026 01 02	5S	21/06/2018
AUTREY LESGRAY	70 041 01 01	5	1/10/2018
BUSSUREL	70 108 01 01	6	28/01/2018
FAVERNEY	70 228 01 01	6	17/01/2018
FROTEY LES VESOUL	70 261 01 01 70 261 01 02	5 5S	11/04/2018 30/06/2018
GENEVREY	70 263 01 01	5	30/06/2018
LAVONCOURT	70 299 01 01	6	16/06/2018
NOIDANS VESOUL	70 388 01 02	FOOT A 11	12/10/2018
PERROUSE	70 407 01 02	5S	1/10/2018
PORT/SAONE	70 421 01 01	5	30/06/2018
PUSEY	70 428 01 01	5	30/06/2018
RIGNY	70 446 01 01	5	30/06/2018
RIOZ	70 447 01 01	5	30/06/2018
RONCHAMP	70 451 01 01	5	18/02/2018
ROYE	70 455 01 01	5	06/07/2017
SAULNOT	70 477 01 01	5	04/07/2017
SAULX	70 478 01 01	6	28/05/2018
SERVANCE	70 489 01 01	5	30/06/2018
SEVEUX	70 491 01 01	5	30/06/2018
SAINT LOUP/SEMOUSE	70 467 01 01 70 467 02 01	5 5	30/06/2018 30/06/2018
VELESMES	70 528 02 01	6	12/10/2018
<b><u>ECLAIRAGES</u></b>			
ARC	70 026 01 01	E5	9/07/2018
BREVILLIERS	70 096 01 01	E5	31/05/2017
FOUGEROLLES	70 245 01 01	E5	31/05/2017
FRANCHEVELLE	70 250 01 01	E5	30/08/2018
JUSSEY	70 292 01 01	FOOT A 11	8/07/2015
LURE	70 310 01 01	E5	28/09/2019
LUXEUIL	70 311 01 01	E5	31/05/2017
PORT/SAONE	70 312 01 01	E5	30/06/2018
PUSEY	70 428 01 01	FOOT A 11	7/05/2017
RIOZ	70 447 01 02	E5	29/06/2017

Liste des homologations réalisées depuis la dernière CDTIS :

- **BREVILLIERS** : éclairage stade Intercommunal 70 096 01 01 classé E4 changement de niveau (ex E5) jusqu'au 25/10/2019.  
Eclairage classé E5 jusqu'au 28/09/2019
- **FOUGEROLLES** : éclairage stade du Charton 70 245 01 01 classé E5 jusqu'au 25/10/2019
- **LARIANS** : éclairage stade des Gravieres 70 296 01 01 refusé classé foot à 11 jusqu'à contre visite après remise à niveau.
- **LURE** : éclairage terrain honneur Georges Pequegnot 70 310 01 01 classé E5 jusqu'au 28/09/2019.

- **LURE** : terrain synthétique Sébastien Carrey 70 310 0102 classé 5 SYE jusqu'au 28/01/2027
- **LUXEUIL LES BAINS** : éclairage stade Maroselli 70 311 01 01 classé E5 jusqu'au 28/09/2019
- **RIOZ** : éclairage terrain synthétique Stade Chaillaux 70 447 01 01 refusé, classé Foot à 11 jusqu'à contre visite après remise à niveau.
- **VESOUL** éclairage Stade René Hologne 70 550 01 01 classé E 3 jusqu'au 16/10/2019
- **VESOUL** stade Michel Roy (ex Montmarin) : réception des travaux après remplacement de la moquette du terrain synthétique 70 550 02 01. dimension du terrain 100M X 60 Le dossier d'homologation du stade sera refait dès pose des bancs de touche joueurs et officiels.  
Actuellement classé foot à 11 avec dérogation pour jouer en Départemental 3

### **Demande d'avis préalable :**

- pour le remplacement du terrain annexe de Dampierre sur salon en herbe par un revêtement synthétique, éclairé niveau 4.
- pour l'amélioration et la mise en conformité de l'éclairage de Francheville 70 250 01 01.  
Un dossier de demande de subvention Fafa sera instruit prochainement.

### **Gymnases :**

- **CITERS 70 155 99 01 :**

Gymnase classé niveau Futsal 3.

- **SAINT-BARTHELEMY/ 70 559 99 01**

Dossier d'homologation niveau Futsal 3 transmis en ligue. Il sera examiné lors de la CRTIS du 30/11/2017.

A noter que concernant l'homologation des gymnases, l'homologation de l'éclairage n'est pas obligatoire actuellement. Le gymnase de Larians peut donc être homologué.

### **FAFA**

Rappel de la lettre d'information adressée aux clubs le 2 novembre 2017 relative aux dispositifs de subvention Fonds d' Aide au Football Amateur ( FAFA) de la saison 2017/2018.

La LFA vient de mettre en place le dispositif Fafa pour la saison 2017/2018

Les dossiers de demandes de subvention peuvent être instruits et enregistrés dès réception par les districts ou la ligue

Il est à noter que la LFA a suivi les demandes du foot amateur en prenant en compte désormais les améliorations d'installations existantes, vestiaires, terrain en herbe, éclairages.

Les nouveaux projets éligibles sont :

- Nature de projet 03 : création ou mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral niveau 5 ou Futsal 3 minimum ou remplacement avec des projecteurs LED.
- Nature de projet 05 : création de terrain grand jeu en pelouse naturelle niveau mini 6 sans éclairage.
- Nature de projet 06 : renforcement/amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (drainage) ou mise en conformité pour passage niveau 5 (105M X 68M).
- Nature 08 : changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain grand jeu éclairé niveau 6 mini
- Nature 09 mise en conformité d'un terrain synthétique pour une extension à 105MX68 classement 6 mini.

Les projets éligibles ne font plus l'objet d'indication de niveau de subvention par rapport au coût total des travaux HT ou de plafonds.

Les subventions seront accordées par la ligue de Bourgogne Franche Comté après étude de chaque dossier et en fonction des enveloppes disponibles.

Pour la saison sportive 2017/2018, nous conseillons aux clubs de transmettre au district leurs demandes de subvention le plus vite possible afin de pouvoir bénéficier d'aide sur la saison en cours.

Les dossiers qui ne pourront être honorés d'ici fin avril 2018 seront reportés sur l'enveloppe 2017/2018 qui sera définie en septembre 2018 si le dispositif est reconduit.

Lors de la réunion Fafa ligue du 10/11/2017, 103000 euros ont été alloués aux projets en cours.

Les projets relatifs aux moyens de transports seront examinés et traités lors de la commission de janvier 2018.

La séance est levée à 20H00.

Le Président de la CDTIS,  
**Gérard Claude**